

## Plan d'action de mise en œuvre de la Convention d'Istanbul

La Convention d'Istanbul a notamment pour buts de protéger les femmes contre toutes les formes de violence, et de prévenir, poursuivre et éliminer la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, de promouvoir l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et de concevoir un cadre global de prévention et de lutte contre ces violences.

Axe	Thème	Mesures
<b>PREVENTION</b>	<b>Communication</b>	Développer une stratégie de communication
		Prévoir une communication de crise (enseignement COVID-19)
		Diversifier les relais institutionnels pour toucher un large public
		Tenir compte des besoins des groupes cibles dits vulnérables
		Informers au-delà de la violence domestique, sur les violences à l'égard des femmes
	<b>Sensibilisation</b>	Développer du matériel de sensibilisation tout public et le faire traduire
		Développer la sensibilisation des journalistes
		Faire de la sensibilisation à l'école et dans le post-obligatoire
		Promouvoir et soutenir la recherche dans le champ d'application de la Convention
	<b>Education</b>	Promouvoir du matériel spécifique comme l'école de l'égalité, sortir ensemble et se respecter
		Mettre en œuvre le programme 360° en intégrant les thèmes de la Convention
		Développer un plan égalité pour l'éducation et la formation
		Faire visiter l'exposition « plus fort que la violence » aux classes en secondaire I et II
	<b>Formation</b>	Dresser un inventaire des formations existantes à l'intention des professionnel-le-s et identifier les nouveaux besoins
		Développer un manuel à l'intention des professionnel-le-s pour la détection et l'orientation de la violence au sein du couple âgé
		Promouvoir la formation DOSAVI, notamment auprès de l'EVAM et des professionnel-le-s en contact avec l'enfance
		Promouvoir l'utilisation et la diffusion du DOTIP, y compris le DOTIP pharmacie et périnatalité
		Établir un programme de formation continue pour la chaîne pénale
	<b>Programmes pour auteur-e-s</b>	Élaborer, publier et diffuser du matériel d'information
		Analyser les thématiques et les outils des programmes de prévention de la violence domestique, les évaluer
Analyser l'existant en termes de programmes pour auteur-e-s de violence sexuelle		

Axe	Thème	Mesures
	<b>Mesures législatives</b>	Evaluer la LOVD Evaluer la mise en œuvre du droit fédéral dans la perspective de l'amélioration de la protection des victimes et de la protection contre le harcèlement sexuel
<b>PROTECTION ET SOUTIEN</b>	<b>Information sur les offres de soutien</b>	Analyser l'ensemble de l'offre pour toutes les formes de violence à l'égard des femmes, l'adapter cas échéant et la diffuser
	<b>Services de soutien</b>	Analyser l'ensemble de l'offre et l'adapter cas échéant
		Vérifier la couverture des besoins en matière de harcèlement sexuel et de violence psychologique
		Vérifier l'accessibilité et la qualité de l'offre en refuges
		Vérifier la pertinence d'une offre de permanence téléphonique sur la base de l'inventaire de 2019
		Evaluer l'extension de la prise en charge gynécologique et de médecine légale à tout le canton pour les femmes adultes victimes de violences sexuelles et proposer une prise en charge pour les hommes et les enfants victimes de violences sexuelles
		Dresser un inventaire des services de prise en charge des victimes de violences sexuelles sur le plan psychique, relationnel et social
		Dresser un inventaire et analyser les offres de conseil et de prise en charge des enfants
		Examiner la coordination et le suivi des prestations destinées aux enfants entre les différents partenaires
		Vérifier l'adéquation et la suffisance de l'offre en matière d'accompagnement des droits de visite
		Examiner la prise en compte de la violence dans les décisions en matière de droit de garde et de droit de visite
		Améliorer la prise en compte des violences à l'égard des femmes dans le cadre des conditions d'accueil des personnes qui demandent l'asile